



2021 – Avis au public

## TRONÇON MONTRÉAL-LAC ONTARIO

### Saison d'éclusement pour les embarcations de plaisance à Iroquois

#### Nouveau système de réservation en ligne

Du nouveau cette année, les plaisanciers qui veulent traverser l'écluse d'Iroquois devront préalablement faire une réservation en ligne. Le système de réservation en ligne reste en vigueur pour les plaisanciers qui souhaitent traverser les écluses de Saint-Lambert, de Côte Sainte-Catherine et de Beauharnois.

À compter de maintenant, pour toutes les écluses au Canada, y compris celle d'Iroquois, un éclusement sera prévu le matin pour les bateaux de plaisance qui montent et un autre pour ceux qui descendent, puis un autre éclusement sera prévu l'après-midi pour les bateaux qui montent et un pour les bateaux qui descendent. Les places seront limitées. Afin de pouvoir traverser l'une des écluses canadiennes, y compris celle d'Iroquois, les plaisanciers devront préalablement faire une réservation.

Les paiements des droits de passage à toutes les écluses du Canada doivent être effectués grâce au système de réservation en ligne. Il ne sera plus possible de régler les péages en argent comptant aux écluses du Canada.

Les plaisanciers doivent :

- Effectuer préalablement une réservation en ligne.
- Le jour du passage, consulter l'horaire afin de connaître les heures d'éclusement pour cette journée (l'information sur les éclusages est mise à jour tous les jours vers 7h30) :
  - o Horaire des éclusages pour téléphones mobiles (JavaScript doit être activé)
  - o Horaire des éclusages
  - o Message audio annonçant les horaires des éclusages, au 450-672-4115, poste 2235
- Les plaisanciers munis d'une réservation confirmée (format papier ou version électronique) doivent se présenter au quai des bateaux de plaisance une heure avant l'heure d'éclusement prévue et y attendre d'autres instructions.



**The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System**  
*Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent*

---

**Passage de la frontière internationale – Rappel**

Les plaisanciers qui veulent passer la frontière internationale en traversant les écluses doivent d'abord consulter l'Agence des services frontaliers du Canada ou le département américain Homeland Security car le droit de passage inoffensif peut ne pas être accordé pour traverser les écluses en raison des restrictions liées à la COVID-19.

**Pour plus d'information**

Pour obtenir de l'information sur l'éclusage des bateaux de plaisance, les horaires et les conditions, les réservations et les péages, et pour se connecter ou s'inscrire au service de réservation en ligne des plaisanciers, visitez la page Web de la Voie maritime à l'adresse [www.grandslacs-voiemaritime.com](http://www.grandslacs-voiemaritime.com) sous l'onglet Navigation de plaisance dans le menu.

Le 29 avril 2021

---

**The St. Lawrence Seaway Management Corporation**  
**Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent**

**Région Niagara**  
508 Glendale Avenue  
St. Catharines, Ontario  
L2R / 6V8

Tél. : (905) 641-1932 Téléc. : (905) 641-5721

**Région Maisonneuve**  
151, rue de l'Écluse  
Saint-Lambert, Québec  
J4R / 2V6

Tél. : (450) 672-4115 Téléc. : (450) 672-8493